

**Mise en garde**

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 17 novembre 2022 à 14 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement  
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard  
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h.

\_\_\_\_\_

**CA22 26 0266**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 novembre 2022, 14 h, tel que soumis.**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 17 novembre 2022, 14 h, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

\_\_\_\_\_

**10.02 - Point d'information**

\_\_\_\_\_

**10.03 - Période de questions du public**

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

\_\_\_\_\_

**CA22 26 0267**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la**

**société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation »**

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, il sera adopté un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 388 878 \$, et imposant, aux membres de la SDC Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, pour un montant de 180 000 \$.

Le maire d'arrondissement dépose un projet de règlement à cette fin.

40.01 1229173004

---

**CA22 26 0268**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA-48) » afin de préciser les modalités de transmission des avis de convocation aux assemblées générales et d'apporter diverses modifications**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA-48) afin de préciser les modalités de transmission des avis de convocation aux assemblées générales et d'apporter diverses modifications.

Le maire d'arrondissement dépose un projet de règlement à cette fin.

40.02 1228557005

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 14 h 03

---

François LIMOGES  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2022.